



Pass sanitaire obligatoire

A partir de **12 ans et 2 mois**
(à compter du 30 septembre 2021)

MÉDIATHÈQUE

PASS SANITAIRE À LA MÉDIATHÈQUE

Le pass sanitaire à partir de 12 ans et 2 mois est désormais obligatoire à la médiathèque depuis le mardi 30 septembre 2021

Mis en ligne le 01 octobre 2021



Pass sanitaire obligatoire

À partir de 18 ans



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie d'Héric

2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

☎ 02 40 57 96 10



CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi

9h-12h30 / 14h-17h30

Mardi et Jeudi

9h-12h30

Samedi

9h30-12h00